



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE SUPÉRIEURE

SESSION 2016

SOMMAIRE

I. La règle de l'épreuve d'admission.....	3
A) Le rappel de l'épreuve.....	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de cet examen professionnel	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'épreuve écrite d'admission	4
III. Les statistiques	5

I. La règle de l'épreuve d'admission

A) Le rappel de l'épreuve

Selon les articles 5 et 6 de l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure et au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication, « *l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure comporte une épreuve unique d'admission. Cette épreuve d'admission consiste en une composition écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers d'art (durée : 2 heures).*

Cette épreuve fait l'objet d'une note comprise entre 0 et 20. Le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis ».

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Mireille KLEIN, conservatrice en chef du patrimoine, chargée de mission, centre de recherche et de restauration des musées de France ;

Membres de ce jury :

- Madame Anne-Marie ABRARD, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité « relieur », restauratrice de reliures et de documents graphiques, service restauration, Archives nationales d'Outre-Mer ;

- Madame Chantal BANNELIER, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers de la céramique, spécialité « céramique », adjointe au service de la fabrication, cité de la céramique Sèvres-Limoges ;

- Monsieur Stéphane BEAUDONNET, technicien d'art de classe supérieure, métiers de l'audiovisuel, spécialité « multimédia », assistant multimédia, école nationale supérieure d'art de Bourges ;

- Madame Patricia BOUSSENEC, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », cheffe de l'atelier de rentrayeur en tapis, Mobilier national ;

- Monsieur Cérile FAUCHEUX, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du bois, spécialité « menuisier en sièges », menuisier en sièges, Mobilier national ;

- Monsieur LECLERCQ Philippe, technicien d'art de classe supérieure, métiers des minéraux et métaux, spécialité « marbrier » conducteur de travaux, musée du Louvre ;

- Madame Anabelle PALIGNAC, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », chargée de mission coordination des travaux muséographiques et expositions temporaires, musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye ;

- Monsieur Christophe PÉLISSIER, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du textile, spécialité « artiste licier », artiste licier, Mobilier national ;

- Madame Fabienne VILLIERS, technicienne d'art de classe supérieure, métiers du textile, spécialité « tapissier en décoration », cheffe adjointe de l'atelier de tapisserie décor, tapissière d'ameublement, Mobilier national.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination....,
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration du sujet et de la grille pour l'épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de cet examen professionnel

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 3 mai 2016 au 7 juin 2016
Date de l'épreuve écrite	Le 29 novembre 2016
Réunion d'admission	Le 8 décembre 2016

B) L'épreuve écrite d'admission

En général, les candidats ont plutôt bien compris le sujet et le niveau des écrits était globalement bon.

Cependant, un certain nombre de candidats est resté trop théorique. D'autre part, certains ont pu confondre l'ouïe avec la communication verbale avec les collègues, le goût avec le « bon goût » (le goût des belles choses) ou amalgamer la notion d'utilisation des sens avec les risques hygiène/sécurité.

Nous attendions des écrits qu'ils soient clairs (plan, présentation) et ne partent pas dans des digressions présentant la fiche métier du candidat, la description très précise des fonctions actuellement exercées...

Nous attendions également des candidats qu'ils partent de l'utilisation des sens dans le cadre de leur métier, en citant des exemples concrets, et en expliquant pourquoi l'utilisation de tel ou tel sens est important pour eux et pour l'exercice de leur profession.

Nous recommandons aux futurs candidats de bien lire les sujets, de les analyser pour répondre au plus près des problématiques posées, et pour essayer d'éviter au maximum les digressions.

Il serait souhaitable que les candidats suivent les stages de préparation au concours, notamment ceux consacrés aux épreuves écrites, et qu'ils s'inscrivent à des entraînements intensifs à la rédaction (particulièrement pour les candidats qui ont des difficultés avec l'expression écrite).

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 12.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	24	22	19	3
Femmes	48	41	34	9
Total	72	63	53	12

Seuil d'admission : 14,50 sur 20.

Amplitude des notes : de 7 à 18 sur 20.

Les 12 lauréats sont issus des métiers et des spécialités suivants :

- 3 lauréats des métiers du textile, spécialité « artiste licier »,
- 2 lauréats des métiers de la céramique, spécialité « céramique »,
- 2 lauréats des métiers du papier, spécialité « relieur »,
- 1 lauréat des métiers du bois, spécialité « ébéniste »,
- 1 lauréat des métiers de la présentation des collections, spécialité « encadreur-doreur »,
- 1 lauréat des métiers de la présentation des collections, spécialité « métallier »,
- 1 lauréat des métiers de la présentation des collections, spécialité « peintre décorateur »,
- 1 lauréat des métiers du textile, spécialité « tapisserie en décoration ».

Madame Mireille KLEIN
Présidente du jury